

Arrêté concernant un jour férié au sein de la fonction publique le jour de deuil national à la mémoire de feu Sa majesté la reine Élisabeth deux

LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE

R-027-2022

Enregistré auprès du premier conseiller législatif

2022-09-15

ARRÊTÉ CONCERNANT UN JOUR FÉRIÉ AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE LE JOUR DE DEUIL NATIONAL À LA MÉMOIRE DE FEU SA MAJESTÉ LA REINE ÉLIZABETH DEUX

En vertu de l'alinéa 27(1)m) de la *Loi sur la fonction publique*, L.Nun. 2013, ch. 26, et de tout pouvoir habilitant, le ministre arrête ce qui suit :

1. Le 19 septembre 2022 est un jour férié pour l'ensemble de la fonction publique.